
Discours du citoyen Guerret, vice-président du directoire de district, prononcé à la cérémonie célébrée à Louhans (Saône-et-Loire) pour inaugurer la bannière du bataillon de ses jeunes défenseurs, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours du citoyen Guerret, vice-président du directoire de district, prononcé à la cérémonie célébrée à Louhans (Saône-et-Loire) pour inaugurer la bannière du bataillon de ses jeunes défenseurs, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 499-500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41725_t1_0499_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Le chef du bataillon a répondu par un autre discours également terminé (*sic*).

Après cette inauguration, pendant laquelle l'on remarquait le généreux dévouement du bataillon et la satisfaction de tous les assistants on s'est transporté, dans le meilleur ordre, et en marchant au centre dudit bataillon, sur la place où est planté l'arbre de la liberté, où l'on a chanté l'*Hymne des Marseillais*, et renouvelé les cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !*

Et dans le même ordre on est rentré à la maison commune, où il a été arrêté que procès-verbal serait dressé par l'administration où se rendraient les membres des autres autorités constituées, ceux du comité de surveillance, ceux de la Société populaire et de l'état-major de la garde nationale, pour apposer leur signature; que le discours prononcé par le citoyen Disson, celui prononcé par le vice-président de l'administration et enfin celui du chef de bataillon seront transcrits à la suite du procès-verbal, et que du tout il sera fait extrait pour livrer à l'impression, à l'effet d'en envoyer des exemplaires à la Convention nationale, aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, au département, aux autorités constituées, aux membres du comité de surveillance, à la Société populaire, à l'état-major de la garde nationale, à l'état-major du bataillon et aux municipalités au district.

Signé au registre :

(*Suivent 25 signatures.*)

Discours du citoyen Disson, agent supérieur du département.

« Ce jour, citoyens soldats, ce jour est le plus beau de votre ville, la cérémonie à laquelle vous assistez, est la plus auguste et la plus intéressante pour vous et pour la patrie. C'est à elle, c'est pour elle qu'en faisant l'inauguration de vos drapeaux, vous allez en faire la dédicace; vous allez jurer de ne vous séparer de cet étendard qu'après avoir remporté sur les tyrans et sur tous nos ennemis intérieurs et extérieurs une victoire qui assure à jamais les bases inébranlables d'une liberté qui doit fonder votre bonheur et celui des races futures.

« Pénétrez-vous bien, mes amis, mes camarades, de l'importance du but auquel vous devez tendre. Dès longtemps, sans doute, vous avez adopté cette devise des républicains : *Vivre libre ou mourir*; elle doit vous rappeler que l'espoir de la France est en vous, qu'elle vous a appelés tous pour assurer la conquête de la liberté.

« Courage, docilité, obéissance à vos chefs, respect aux personnes et aux propriétés; et la victoire est à vous. Vous verrez tomber à vos pieds la tête de l'hydre de l'esclavage.

« Et vous, jeunes citoyens, appelés par vos camarades à les commander, n'oubliez jamais que vous n'avez pas cessé d'être leurs égaux, que la seule distinction qui est entre eux et vous, existe réellement dans l'obligation que vous avez contractée de leur donner l'exemple du courage, de l'amour de la patrie et de vos devoirs, et enfin de toutes les vertus civiles et militaires. Souvenez-vous que le soldat est toujours invincible lorsqu'il est bien commandé. Montrez à l'univers étonné que, s'il fut un peuple chez lequel la vertu n'attendit pas le nombre des an-

nées, c'est dans la République naissante des Français.

« Oui, camarades, officiers et soldats, j'en ai la conviction intime, le cri de la liberté se fait si énergiquement entendre à vos cœurs, qu'autant de fois vous combattrez, autant de fois vous terrasserez les colonnes d'esclaves armés contre nous.

« Déjà, il me semble vous voir rentrer victorieux dans vos foyers, répandant des larmes de joie, pressés dans les bras de vos pères, mères, vos parents, vos amis; déjà je vous vois tous ensemble jouissant du bonheur, sillonnant la terre que vous aurez garantie de l'invasion des tyrans, et celle que la République vous a assurée aux termes de vos travaux. Alors encore je vois aussi ma patrie tout entière jouissant des bienfaits de la liberté. Je vois la paix, l'ordre, l'harmonie, la justice reprendre leurs droits et établir le règne d'une parfaite égalité.

« Partez donc, brave jeunesse, allez faire exécuter les lois de la Convention nationale, soyez pleins de confiance en ses décrets; elle veut essentiellement votre bonheur et soyez convaincus que l'événement justifiera votre confiance.

« *Vive la République ! vive la Montagne !* »

Discours prononcé par le citoyen Guerret, vice-président du directoire du district.

« Jeunes défenseurs de la patrie,

« Vous aurez bientôt les armes à la main; mais ce ne sera pas pour servir les caprices d'un despote; ce ne sera pas comme instrument de l'intrigue et de l'ambition, c'est votre propre cause, celle de la liberté, de l'égalité, des droits imprescriptibles et sacrés de l'homme que vous avez à défendre.

« La résistance que nous éprouvons depuis la Révolution pour asseoir notre bonheur sur des bases solides, démontre le tourment qu'éprouvent ceux qui n'avaient établi le leur que par des vexations, des usurpations qu'ils voudraient perpétuer.

« Nous avons des ennemis parce que nous voulons ne faire de toute la France qu'une même famille, qu'une réunion de frères; parce que nous voulons pour souverain la loi dictée par le peuple souverain, et non par la volonté d'un individu stimulé par 1,000 petits tyrans.

« Nous avons des ennemis parce que nous voulons substituer le mérite à l'effronterie, la vertu à l'hypocrisie; parce que nous poursuivons les fanatiques ambitieux; et tous ces êtres ennemis de l'humanité, que l'insouciance, la stupeur et l'abjection des peuples avaient laissés s'élever à un degré de puissance que la saine raison réprovoque, et qui doit enfin lui céder.

« Aujourd'hui son flambeau vous éclaire; il ranimera votre courage, jeunes citoyens, vous ne souffrirez pas que la terre de la liberté soit plus longtemps souillée, et vous ne reviendrez dans les bras de vos proches que lorsque la patrie sera sauvée. Alors vraiment dignes de leur tendresse et de leur affection, alors recevant la couronne civique, vous serez enfants de cette chère patrie, et vous coulerez des jours d'autant plus heureux, que l'on vous comptera, que l'on vous nommera avec reconnaissance, parmi les sauveurs de la République.

« C'est en son nom, jeunes citoyens, que je vous remets cette bannière.

« Sous un despote, elle eût été chargée de mé-

taux précieux, d'élégantes broderies, d'armoiries éclatantes, et de tout ce qui aurait annoncé l'orgueil du maître et la condition de l'esclave; mais aujourd'hui elle n'est riche que par sa devise qui prononce vos droits et vos devoirs. Vous ne l'abandonnez jamais, brave et charmante jeunesse.

« Vivez en frères, en amis; respectez les lois; soyez soumis à vos chefs; adonnez-vous sans relâche aux exercices et aux évolutions, et, dans peu, joignant les connaissances militaires au courage et à la valeur, vous ferez trembler les ennemis de notre liberté : ils fuiront ou succomberont sous vos coups. »

Au citoyen Lhuillier, chef du bataillon, ci-devant procureur syndic.

« Vous qui avez donné pendant longtemps et constamment au sein de l'administration, des preuves du plus pur patriotisme, qui avez développé toute l'activité et les connaissances nécessaires aux fonctions difficiles et pénibles qui vous étaient confiées; vous dont l'âge et la santé favorisent le courage, et qui vous montrerez sûrement digne du choix que ces jeunes défenseurs ont fait de votre personne pour les commander, recevez le témoignage public de notre estime; je dirais de nos regrets, si la patrie n'avait à se féliciter de ce que vous vous armez pour sa défense; mais croyez que nos vœux vous suivront partout. »

Discours du citoyen Lhuillier, chef du bataillon, ci-devant procureur syndic du district.

« Sous cette bannière, les jeunes citoyens du bataillon qui m'est confié, seront invincibles; à son aspect, les esclaves des despotes pâliront, et soudain prendront la fuite. Les royalistes, les aristocrates et les fédéralistes seront anéantis, tous apprendront que dans les diverses parties de la République, le peuple français est debout contre les tyrans, que le jour de la vengeance est arrivé et que le glaive de la loi, trop longtemps suspendu, va frapper les têtes coupables.

« Je jure, au nom de cette brave jeunesse, tous nous jurons de conserver ce précieux dépôt.

(Ici les volontaires prêtent spontanément le serment.)

« Oui, ce drapeau dont les attributs caractérisent les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, fixera constamment ses regards et les miens, et sera le fanal à la faveur duquel nous marcherons avec courage et la plus mâle intrépidité contre les cohortes des puissances coalisées et les ennemis de notre révolution.

« Eh! pourrait-il en être autrement, en le recevant des mains d'une administration dont les sentiments et les soins pour tout ce qui intéresse le bien public, me sont si particulièrement connus. Je vous délaisse, chers et braves collègues, continuez avec le même zèle et la même constance vos travaux. La patrie, cette bonne mère, vous le commande, et je sais quel est son empire sur vous. Pour moi, je vais avec ces généreux défenseurs, courir une autre carrière, protéger vos personnes, vos propriétés, et cueillir les lauriers qu'ont cultivés et fait croître vos aînés. Vous me verrez bientôt revenir avec la branche

d'olivier; et alors, qu'il me sera doux de me retrouver au milieu de mes frères.

« Citoyens du district de Louhans, citoyens de cette ville, jamais vous n'aurez à rougir d'avoir donné votre nom à ce bataillon, tandis qu'il s'occupera à terrasser les ennemis en tous genres, veillez, surveillez l'intérieur, maintenez-vous dans cet état de paix, de calme et de concorde qui fait votre force, et fera constamment votre bonheur.

« Nous vous recommandons nos parents, prêtez-leur aide et assistance, favorisez-les de vos bons conseils, et qu'une main bienfaisante essuie les larmes de ceux d'entre eux qui, n'ayant pas le courage des femmes spartiates, pleureraient sur le sort de leurs enfants, qui auraient le bonheur de verser leur sang pour la patrie. »

Au citoyen Disson.

« Citoyen agent supérieur, votre activité, votre zèle et votre civisme sont connus, vous en avez donné des preuves à cette brave jeunesse, en vous occupant de ses effets d'habillement et d'équipement, elle a toute confiance en vous pour les voir compléter; vous venez de leur parler le langage du vrai républicain, ils l'ont bien entendu et leur conduite démontrera qu'ils en ont été pénétrés. »

Au porte-drapeau.

« Quant à toi mon brave frère d'armes, je te la confie cette bannière, que jamais tu ne rétrogrades avec elle; souviens-toi que tu ne dois point survivre, à sa perte, et que si, par la plus fatale des destinées, elle t'était enlevée, toute cette jeunesse belliqueuse, ainsi que son chef, n'existeraient plus. »

Par extrait :

LARIERE, secrétaire.

Les administrateurs du département de la Charente-Inférieure font passer l'extrait du procès-verbal de leur séance publique du 10 de ce mois; ensemble l'arrêté qu'ils ont pris relativement au fanatisme et à la superstition, qu'ils regardent comme ayant fait dans tous les temps, le malheur des peuples. Ils enjoignent aux fonctionnaires publics, commis, employés d'administrations et entrepreneurs d'ouvrages pour le compte de la République, dans leur ressort, de rester à leur poste, les neuf premiers jours de chaque décade. Les municipalités tiendront la main à ce que, pendant ces mêmes jours, les boutiques et ateliers soient ouverts : le dixième jour étant consacré au repos, nul ne pourra être contraint de travailler, à moins que le service public ne l'exige. Les directoires de district enverront dans la huitaine, à l'administration du département, la nomenclature des communes dont les noms rappellent la superstition ou la féodalité, avec leur avis sur ceux qu'il conviendrait d'y substituer : enfin ils invitent les Sociétés populaires à redoubler de zèle et d'activité, pour la propagation des principes qui doivent hâter l'anéantissement des préjugés de tout genre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique.